

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE URBAINE MARSEILLE PROVENCE METROPOLE

Séance du 31 octobre 2013

Monsieur Eugène CASELLI, Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 105 membres.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Olivier AGULLO - Zaven ALEXANIAN - Michel AMBROSINO - Christian AMIRATY - Sonia ARZANO - Robert ASSANTE - Mireille BALOCCO - Jean-Marc BENZI - Philippe BERGER - François-Noël BERNARDI - Sabine BERNASCONI - Jean-Pierre BERTRAND - Alexandre BIZAILLON - Jean-Louis BONAN - Patrick BORE - Miloud BOUALEM - Joëlle BOULAY - Valérie BOYER - Jean BRUNEL - Xavier CACHARD - Philippe CAMILLIERI - René CAMPIONI - Marie-Thérèse CARDONA - Eugène CASELLI - Suzanne CENTINO - Gérard CHENOZ - Patricia COLIN - Jean-Marc CORTEGGIANI - Vincent COULOMB - Alain CROCE - Jean-François DENIS - Eric LEOTARD - Antoine LORENZI - Guillaume MACHERAS DE MONTILLET - Frédéric DUTOIT - Gérard FERREOL - Jean-Pierre FOUQUET - Jean-Claude GAUDIN - Patrick GHIGONETTO - Roland GIBERTI - Pascal GILLET - Jean-Pierre GIORGI - Michelle GUEYDAN - Albert GUIGUI - Gérard GUISSANI - Robert HABRANT - Haouaria HADJ CHICK - Paul HUBAC - Michel ILLAC - Catherine JALINOT - Fabrice JULLIEN-FIORI - Evelyne KARBOVIAC - Abdelwaab LAKHDAR - Albert LAPEYRE - Eric LE DISSES - René MALLEVILLE - Christophe MASSE - Henri MATTEI - Martine MATTEI - Christian MAYADOUX - Lucien MERLENGHI - Daniëlle MILON - Marie-Thérèse MINASSIAN - André MOLINO - Yves MORAINÉ - Bernard MOREL - Jean-Louis MOULINS - Marie-françoise NICOLAJ-PALLOIX - Jérôme ORGEAS - Christine ORTIZ - Marie-Madeleine PANCHETTI - Benoît PAYAN - Gabriel PERNIN - Claude PIZZIRILLO - Marc POGGIALE - Guy PONTOUS - Tahar RAHMANI - Jean-Pierre RAVOUX - Jean-Pierre REPIQUET - Jean-Louis RIVIERE - Georges ROSSO - Henri RUGGERI - Myriam SALAH-EDDINE - Pierre SEMERIVA - Paul SORGE - Bernard SUSINI - Maurice TALAZAC - Guy TEISSIER - Lachraf TIMEZOUIKHT - Jean-Louis TIXIER - Maxime TOMMASINI - Claude TORNOR - Jean-Paul ULIVIERI - Lionel VALERI - Claude VALLETTE - Martine VASSAL - Stéphane VENTRE - Jean VIARD - Charles VIGNY.

Etaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

Sylvie ANDRIEUX représentée par Charles VIGNY - Jean-luc BENNAHMIA représenté par Christophe MADROLLE - Gérard BISMUTH représenté par Alexandre BIZAILLON - Roland BLUM représenté par Martine VASSAL - Sylvia BONIFAY représentée par Alain CROCE - Vincent BURRONI représenté par Christian AMIRATY - Laure-Agnès CARADEC représentée par Yves MORAINÉ - Pascal CHAIX représenté par Daniëlle MILON - Eric DI MECO représenté par Robert HABRANT - Joël DUTTO représenté par Marc POGGIALE - Victor Hugo ESPINOSA représenté par Olivier AGULLO - François FRANCESCHI représenté par Jean VIARD - France GAMERRE représentée par Eugène CASELLI - Magali GARDE représentée par René MALLEVILLE - Samia GHALI représentée par Jacqueline DURANDO - Bruno GILLES représenté par Bernard SUSINI - Vincent GOMEZ représenté par Marie-Thérèse MINASSIAN - Gérard GRAUGNARD représenté par Marie-Madeleine PANCHETTI - Bernard JACQUIER représenté par Sabine BERNASCONI - Mourad KAHOUl représenté par Stéphane VENTRE - Alain LAURENS représenté par Antoine LORENZI - Laurent LAVIE représenté par Guy PONTOUS - Corinne LEGAL représentée par Jean BRUNEL - Christophe LOPEZ représenté par Robert MALATESTA - Marie-Louise LOTA représentée par Jérôme ORGEAS - Patrick MAGRO représenté par Abdelwaab LAKHDAR - Myriam MALLIA représentée par Michelle GUEYDAN - Jacqueline MAURIC représentée par Maxime TOMMASINI - Patrick MENNUCCI représenté par François-Noël BERNARDI - Jean MONTAGNAC représenté par Eric DIARD - Renaud MUSELIER représenté par Xavier CACHARD - Sylvie NESPOULOUS représentée par Joëlle BOULAY - Frédéric OUNANIAN représenté par Michel ILLAC - Gilles PAGLIUCA représenté par Jean-Marc BENZI - Gérard PEPE représenté par Marie-Thérèse CARDONA - Roland POVINELLI représenté par Vincent COULOMB - Jacques ROCCA SERRA représenté par Jean-Marc CORTEGGIANI - Antoine ROUZAUD représenté par Jean-Pierre RAVOUX - Lionel ROYER PERREAUT représenté par Guy TEISSIER - Arlette SALVO représentée par Patrick BORE - Philippe SAN MARCO représenté par Tahar RAHMANI - René TAVERA représenté par Gérard FERREOL - Clément YANA représenté par Gabriel PERNIN - Karim ZERIBI représenté par Jean-Pierre FOUQUET.

Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Olivier BLANC - Claude DAUMERGUE - Mireille FOURNERON - Martine GOELZER - Laurence JOUANDON - Michel LO IACONO - Marie-José PEREZ - Christel SIMONETTI-ACHARD.

Signé le 31 Octobre 2013
Reçu au Contrôle de légalité le 04 novembre 2013

Monsieur Le Président a proposé au Conseil d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

Cette proposition mise aux voix est adoptée.

FCT 005-581/13/CC

■ Modification de l'affectation du Résultat de Fonctionnement du Budget Principal de l'exercice 2012
DBP 13/10468/CC

Monsieur le Président de la Communauté urbaine Marseille Provence Métropole sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Conseil de Communauté le rapport suivant :

Le Syndicat Mixte de la Gare Routière de Marseille Saint-Charles, composé des représentants de Conseil Région Provence-Alpes-Côte d'azur, du Conseil Général des Bouches-du-Rhône et de la Communauté urbaine Marseille Provence Métropole, assurait la gestion du pôle d'échange jusqu'au 31 décembre 2011.

Les trois collectivités membres ont délibéré dans les mêmes termes sur la dissolution du syndicat.

Le Préfet des Bouches-du-Rhône, par arrêté du 27 décembre 2011, a mis fin à l'exercice du Syndicat Mixte à compter du 1^{er} janvier 2012.

Marseille Provence Métropole, par délibération DTUP 012-259/12/CC du 26 mars 2012, a approuvé la substitution de plein droit de Marseille Provence Métropole aux droits et obligations du Syndicat Mixte dont le bilan définitif lui a alors été dévolu.

Le Préfet des Bouches-du-Rhône, par arrêté du 17 juillet 2013, a prononcé la liquidation définitive du Syndicat Mixte de Gestion de la Gare Routière de Marseille Saint-Charles.

Le Comptable assignataire ayant intégré l'actif et le passif dans la comptabilité générale du budget général de Marseille Provence Métropole, en particulier la reprise de l'excédent de fonctionnement de 498 120,21 euros, il est nécessaire de modifier l'affectation du résultat 2012 décidée par délibération du Conseil Communautaire afin de garder une concordance entre la comptabilité générale et le budget de l'exercice 2013.

Le vote du budget primitif 2013 ayant fait l'objet d'une reprise anticipée des résultats pour le budget principal, les budgets annexes assainissement et ports de plaisance, conformément à la délibération FCT 001-071/13/CC du 22 mars 2013, les affectations sont désormais les suivantes :

Budget principal :

Le résultat excédentaire de fonctionnement du budget principal de Marseille Provence Métropole à la clôture de l'exercice 2012 est de 103 353 633,60 euros et celui du syndicat mixte est de 498 120,21 euros soit un excédent de fonctionnement total à reprendre avant de couvrir le déficit de la section d'investissement de 103 851 753,81 euros.

Le résultat déficitaire investissement étant de 57 137 855,04 euros et les restes à réaliser s'établissant à 11 727 677,12 euros le besoin de financement pour la section d'investissement s'établit à 45 410 177,92 euros.

Le reliquat de 58 441 575,89 euros est conservé en section de fonctionnement.

Monsieur le Président propose au Conseil de Communauté d'approuver la délibération ci-après :

Signé le 31 Octobre 2013
Reçu au Contrôle de légalité le 04 novembre 2013

Le Conseil de Communauté,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- L'arrêté préfectoral du 7 juillet 2000 portant création de la Communauté urbaine Marseille Provence Métropole ;
- L'instruction budgétaire et comptable M14 ;
- La délibération FCT 001-071/13/CC du 22 mars 2013 relative à l'approbation du budget primitif 2013 ;
- La délibération FCT 003-333/13/CC du 28 juin 2013 relative à l'affectation de résultat de l'exercice 2012 ;
- L'arrêté préfectoral de liquidation du syndicat mixte de la gestion de la gare routière de Saint-Charles en date du 17 juillet 2013.

Sur le rapport du Président,

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Considérant

- Qu'il convient de modifier l'affectation des excédents de fonctionnement du budget principal de l'exercice 2012.

Après en avoir délibéré :

Décide

Article unique :

Le résultat positif de fonctionnement d'un montant de 103 851 753,81 euros est destiné à couvrir le déficit de la section d'investissement d'un montant de 45 410 177,92 euros.

Cette affectation donnera lieu à l'issue du vote à l'émission d'un titre de recette d'un montant de 45 410 177,92 euros imputé en recette d'équipement sur la nature 1068 « autres réserves ».

Le reliquat de 58 441 575,89 euros sera reporté en section de fonctionnement.

Pour Visa,
Le Vice-Président Délégué
Aux Finances et Budget

Jean-Pierre GIORGI

Pour Présentation,
Le Président Délégué de la Commission
Fonctionnement de la Communauté urbaine

Vincent COULOMB

Certifié Conforme,
Le Président de la Communauté Urbaine
Marseille Provence Métropole

Eugène CASELLI

Signé le 31 Octobre 2013
Reçu au Contrôle de légalité le 04 novembre 2013